

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNEE 2026

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

N°20-01-2026-01

Projet d'agrandissement de la micro-crèche l'Eclapeau

Le conseil municipal, à l'unanimité rejette les propositions de la 3CMA et donne un avis favorable à la majorité (2 abstentions : Martine MASSON, Véronique FERRI) au projet de la commission travaux.

N°20-01-2026-02

Autoriser le maire à ester en justice

Sécurisation des ressources fiscales en lien avec le grand chantier Lyon-Turin

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le maire et lui donne tout pouvoir pour défendre les intérêts de la Commune de Saint-Julien-Montdenis dans l'affaire citée ci-dessus.
- **Désigne** la SCP ALCADE ET ASSOCIES située Immeuble le Green Valley au 849 rue Favre de Saint Castor, CS 47391 34184 MONTPELLIER cédex 4, pour défendre les intérêts de la commune.

N°20-01-2026-03

Autoriser le maire à ester en justice dans le dossier Mme et M. Emile RIONDET-GROS/COMMUNE Dossier 2509132-5

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le maire et lui donne tout pouvoir pour défendre les intérêts de la Commune de Saint-Julien-Montdenis dans l'affaire citée ci-dessus.
- Désigne la SELURL PHELIP représentée par maître PHELIP située 8 rue Guy de Maupassant, 75116 PARIS, pour défendre les intérêts de la commune.

N°20-01-2026-04

Autoriser le maire à ester en justice dans le dossier Mme et M. Emile RIONDET-GROS/COMMUNE Dossier 2512994-5

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le maire et lui donne tout pouvoir pour défendre les intérêts de la Commune de Saint-Julien-Montdenis dans l'affaire citée ci-dessus.
- Désigne CDMF avocats situé 7 place Firmin-Gautier (Europole) BP 476 – 38000 Grenoble Cedex pour défendre les intérêts de la commune.

N°20-01-2026-05

Autoriser le maire à ester en justice dans le dossier Mme et M. Emile RIONDET-GROS/COMMUNE Requête en référé et avis d'avis d'audience Dossier 2600166-5

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le maire et lui donne tout pouvoir pour défendre les intérêts de la Commune de Saint-Julien-Montdenis dans l'affaire citée ci-dessus.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNEE 2026

- **Désigne** la SELURL PHELIP représentée par maître PHELIP située 8 rue Guy de Maupassant, 75116 PARIS, pour défendre les intérêts de la commune.

N°20-01-2026-06

Mise à disposition à titre gratuit d'un local communal pour l'installation d'une annexe d'officine de pharmacie

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : Odile PIATON).

- **Autorise** monsieur le maire et lui donne tout pouvoir pour mettre à disposition un local dans le cadre de l'installation d'une annexe d'officine de pharmacie sur le territoire de la commune.

N°20-01-2026-07

Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupement)

Après avoir pris connaissance du contenu de la motion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la motion présentée ci-avant.

N°20-01-2026-08

Avis défavorable sur la demande d'enregistrement de l'entreprise Eurovia Alpes pour l'augmentation de la puissance des installations de concassage-criblage sur le site de Plan d'Arc

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- au nom de l'intérêt général et de la protection de ses administrés, émet un avis défavorable à la demande d'enregistrement déposée par l'entreprise Eurovia Alpes pour l'augmentation de la puissance des installations de concassage-criblage (rubrique 2515-1) sur le site de Plan d'Arc.

N°20-01-2026-09

Renouvellement de l'adhésion au CAUE

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Renouvelle son adhésion au CAUE pour l'année 2026 pour un montant de 200€.